



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Mesures en faveur de la relance des classes découverte, de nature et de neige

Question écrite n° 14984

Texte de la question

M. Emmanuel Mandon attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur l'avenir des classes de découverte. Au cours des 10 dernières années, l'organisation de classes de découverte a baissé entre 20 et 30 %. Les raisons sont diverses : coût du transport, difficultés de l'hébergement collectif, complexité administrative, responsabilité des enseignants. C'est fort dommage pour les écoliers dont c'est bien souvent le premier voyage sans les parents, l'apprentissage du vivre-ensemble et, pour les communes accueillantes, pour l'économie de leur station. L'Association nationale des élus de la montagne (ANEM) fait une série de propositions pour relancer ce tourisme social parmi lesquelles la mise en place d'une concertation avec les pouvoirs publics pour endiguer le délitement des politiques éducatives sociales de séjour, la construction de centres d'accueil, la création d'un pass montagne sur le modèle du pass culture. Il lui demande la suite qu'il entend donner à ces demandes afin de faciliter la reprise concrète des classes de découverte, de nature et de neige.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a pris un ensemble de mesures favorisant une reprise durable des voyages scolaires, à la montagne notamment. Ainsi, dans le cadre du déploiement du plan « Avenir montagnes » destiné à accompagner les acteurs de la montagne vers une offre touristique durable et résiliente, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a rappelé l'importance de développer les jumelages entre écoles et établissements scolaires de zones urbaines et rurales. Par ailleurs, afin de faciliter l'organisation des voyages scolaires et de mettre en avant les structures qui participent au bon déroulement des séjours et au rayonnement de nos territoires, un catalogue national des structures d'accueil et d'hébergement recensant l'ensemble des structures labellisées par le ministère pour l'accueil des élèves dans le cadre de voyages scolaires a été mis à la disposition des enseignants. Poursuivant le triple objectif de simplifier, revitaliser et sécuriser, un nouveau cadre d'organisation, précisé par une circulaire du 13 juin 2023 et des fiches pratiques, a consacré le principe selon lequel « tout élève, quel que soit son milieu social d'origine, doit pouvoir bénéficier d'au moins un voyage scolaire au cours de sa scolarité obligatoire » et contribué à lever, par voie de conséquence, les principaux freins afférents à l'organisation de ces déplacements (charge administrative, éventuelles réticences des équipes pédagogiques, frilosité de certains parents d'élèves). Sur le volet financier, le projet de loi de finances pour 2024 a porté la création d'un fonds d'aide au départ en voyages scolaires de 3 M€ à destination des écoles. L'ensemble de ces mesures est de nature à soutenir l'organisation des voyages scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Mandon](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14984

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse, sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [6 février 2024](#), page 748

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2024](#), page 2828